

# Les inégalités sociales et territoriales accentuées par la crise

La moitié des Meusiens vivent dans un ménage qui déclare en 2011 un revenu annuel par unité de consommation de 17 600 euros ou plus, inférieur à celui des ménages de la région et de la France de province. En 2013, près d'un Meusien sur cinq vit en dessous du seuil de bas revenus. À Boulogny et dans les EPCI de Commercy, Stenay, Verdun et à un degré moindre Bar-le-Duc, où chacune des villes-centres recèle des poches de pauvreté, cette proportion avoisine les 25 %. Le RSA, l'AAH et la CMU-C apportent un complément de ressources et une protection médicale, au moment où la crise creuse les inégalités au détriment des populations les plus modestes.

Philippe Debard, Insee Lorraine

Le niveau de revenus est l'indicateur le plus facile à monopoliser pour mesurer le niveau de vie de la population. Toutefois, la pauvreté et la précarité ne se limitent pas à un versant monétaire. Elles peuvent être appréhendées sous d'autres angles, comme l'insertion dans l'emploi, la vie familiale, l'éloignement des services. Le handicap ou la perte d'une partie du capital santé sont également des freins à l'insertion professionnelle et sociale, et la cause d'une situation de précarité ou d'exclusion.

## 17 600 euros de revenu médian

En 2011, un Meusien sur deux appartient à un ménage déclarant plus de 17 600 euros de revenu par an et par unité de consommation (UC) avant redistribution, soit 900 euros de moins que la moyenne des ménages lorrains et 1 100 euros de moins que celle des ménages de la France de province. Sur ce point, la Meuse ne se classe qu'au 72<sup>e</sup> rang des départements de métropole, légèrement devant les départements des Vosges, de la Haute-Marne et des Ardennes, ses voisins.

Globalement, les ménages résidant dans la moitié sud du département ont des revenus plus élevés. Le revenu fiscal médian est ainsi de 18 500 à 19 200 euros par an et par UC dans la CC Entre Aire et Meuse, la CC du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue, la CC de la Saulx et du Perthois et la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse. Toutefois, dans les CC du Pays de Commercy, de la Haute-Saulx, du Val Dunois et du Val des Couleurs, ce montant ne dépasse pas 17 000 euros par an et par UC. Dans les trois dernières, éloignées des villes et des zones de création de richesse du Sillon mosellan et abritant davantage de population âgée, la part de ménages non imposés et la part des revenus tirés des pensions, retraites ou rentes, sont parmi les plus élevées.

Dans la partie nord du département, où les ménages sont globalement moins aisés, deux EPCI font figure d'exception. Ils affichent un revenu fiscal médian parmi les plus élevés du département. La CC du Pays de Montmédy profite ainsi de sa position géographique avantageuse : 42 % de ses actifs occupés partent travailler chaque jour en Belgique et 8 % au Luxembourg. Plus particulièrement, la CC de Charny-sur-Meuse (incluse début 2015 dans la CA du Grand Verdun) est devenue la banlieue cossue de Verdun. Les ménages qui résident dans cette dernière disposent de 3 600 à 3 700 euros de plus par an et par UC que leurs voisins de la CC de la Région de Damvillers ou de la commune de Boulogny.

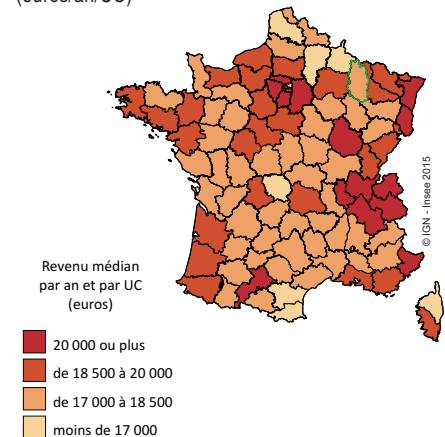
## 19 % des Meusiens en dessous du seuil de bas revenus

La pauvreté monétaire peut également être abordée à partir de la notion de «population vivant en dessous du seuil de pauvreté». Sont alors considérés comme «pauvres», les ménages disposant de ressources inférieures à un seuil fixé à 60 % du revenu fiscal médian national, soit 1 021 euros par mois et par unité de consommation (UC) pour les revenus de l'année 2012 (donc pour les allocataires au 31 décembre 2013). Ainsi, 27 400 personnes vivent en dessous du seuil de bas revenus fin 2013, ce qui représente 19,2 % des Meusiens de moins de 65 ans (contre 18,5 % en Lorraine et 18,4 % en France métropolitaine).

Cette approche de la pauvreté est le reflet «en creux» du niveau des revenus fiscaux déclarés. La proportion de personnes vivant sous le seuil de bas revenus dans la Meuse est ainsi légèrement inférieure à celle observée dans les Vosges (19,8 %) et en Haute-Marne (19,6 %), où le revenu fiscal médian est légèrement plus faible. Elle reste toutefois très inférieure à celle relevée dans

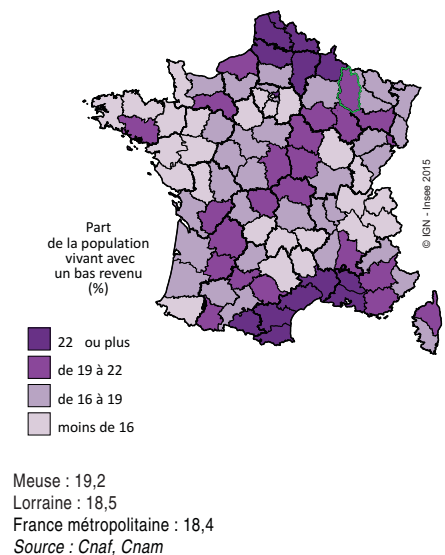
### 1 Des revenus parmi les plus faibles du Grand-Est

Revenu fiscal médian des ménages en 2011 (euros/an/UC)



### 2 Une pauvreté proche des moyennes régionale et nationale

Part de la population vivant avec un bas revenu en 2013 (%)



les Ardennes (24,7 %) où le revenu fiscal médian est beaucoup plus bas.

Le même constat s'impose au sein du département. La proportion de personnes vivant sous le seuil de bas revenus avoisine les 25 % dans la CA du Grand Verdun, la CC du Pays de Commercy, la CC du Pays de Stenay et la commune de Boulogny. Au final, ces quatre territoires, ainsi que la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse, concentrent 55 % des Meusiens en situation de pauvreté. Les seules communes de Bar-le-Duc, de Commercy et de Verdun en regroupent 33 %, alors qu'elles ne représentent que 20 % de la population du département.

### 8 400 personnes couvertes par le RSA

Le revenu de solidarité active (RSA) apporte un autre éclairage sur la pauvreté sociale. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2009, il se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) créé en 1988 et à l'allocation de parent isolé (API). Le RSA complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti (492,90 euros pour une personne seule fin 2013).

En 2013, dans la Meuse, la population couverte par le RSA (RSA socle non majoré) représente 8 400 personnes (soit 5,9 % de la population éligible au dispositif). Assez logiquement, les EPCI et communes les plus concernés sont les mêmes que ceux où la proportion de personnes vivant sous le seuil de bas revenus est la plus forte. Ainsi, par exemple, 12 % des habitants de Commercy et 13 % de ceux de Verdun bénéficient du RSA.

### 4 100 Meusiens couverts par l'AAH

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) s'adresse aux personnes handicapées (ou dans l'incapacité de travailler) les plus démunies, afin de leur assurer un revenu minimum. Cumulable avec un revenu d'activité, elle est soumise à un plafond de ressources.

Dans l'ensemble, un allocataire de l'AAH sur trois a plus de 50 ans, et deux sur trois sont des personnes isolées, c'est-à-dire des personnes qui n'ont ni conjoint, ni enfant, mais qui ne vivent pas nécessairement seules dans leur logement. Elles peuvent être hébergées dans leur famille ou vivre dans une institution collective.

En 2013, l'AAH concerne 4 100 personnes (allocataires, conjoints, enfants à charge) dans la Meuse, soit près de 3 % de la population meusienne âgée de moins de 60 ans. Ce taux est proche des moyennes régionale et hexagonale.

Toutefois, la proportion de personnes couvertes par l'AAH avoisine 4 % à Commercy, 5 % à Verdun et 8 % à Bar-le-Duc. Ce taux est élevé également (4 % à 6 %) dans quelques communes plus petites telles Dun-sur-Meuse, Fains-Véel, Fresnes-en-Woëvre, Juvigny-sur-Loison et Les Islettes, du fait notamment de la présence de structures d'accueil et d'hébergement (foyers occupationnels, maisons d'accueil spécialisées) ou d'activité (centres d'aide par le travail ou ateliers protégés).

### 10 000 Meusiens couverts par la CMU-C

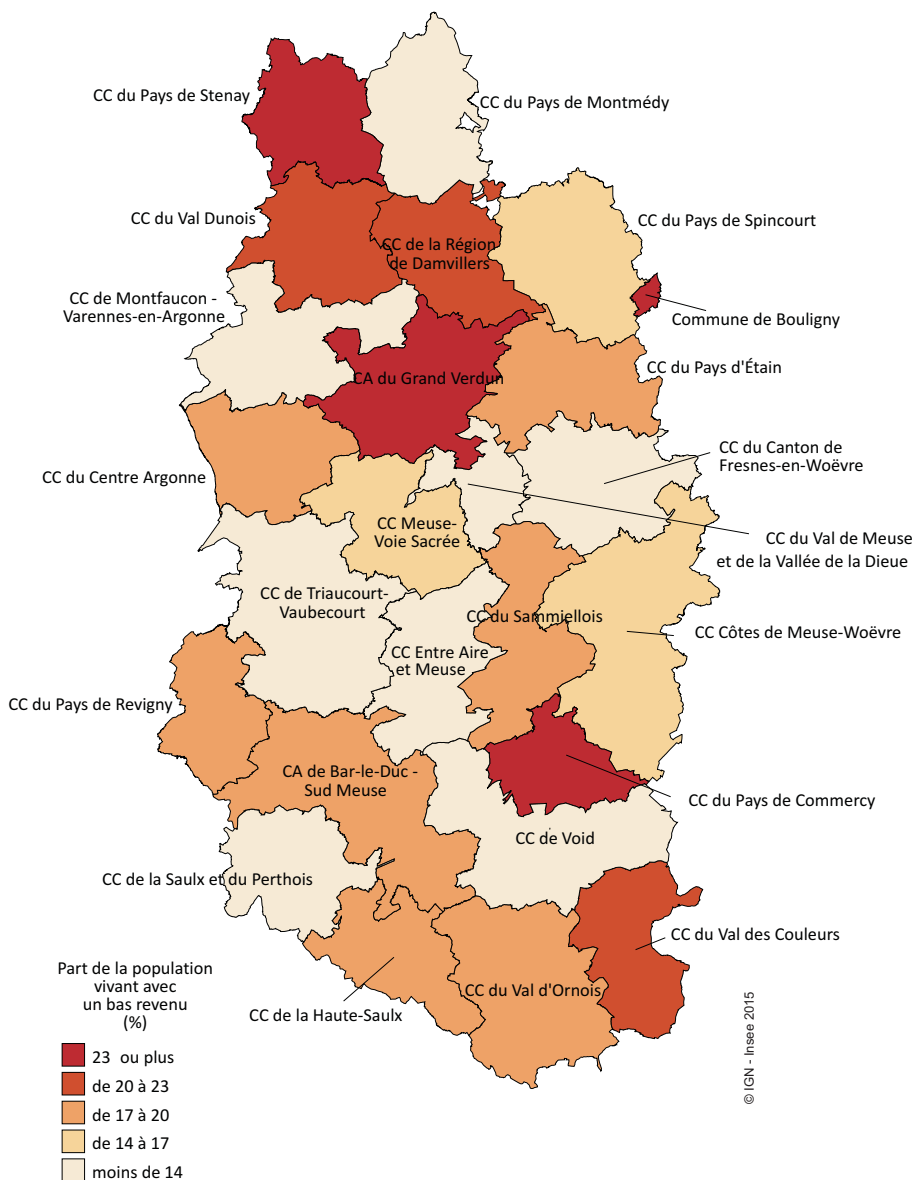
Le dispositif de couverture maladie universelle (CMU) compte deux volets. D'une part, la CMU de base permet

d'affilier à l'assurance maladie toute personne qui réside en France de façon stable et régulière et n'est pas couverte au titre de son activité professionnelle ou comme ayant droit d'un assuré. D'autre part, la CMU complémentaire (CMU-C) offre une protection complémentaire gratuite en matière de santé aux personnes bénéficiaires ou non de la CMU de base, dont les revenus sont les plus faibles.

Dans la Meuse, 10 000 personnes bénéficient de la CMU-C en 2013, soit 7,3 % de la population couverte par la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM), contre 6,7 % en Lorraine et 6,9 % en France métropolitaine. Pour tous, la CMU-C contribue à améliorer le recours aux soins et à diminuer les situations de renoncement.

### 3 Boulogny, Commercy, Stenay et Verdun très touchés par la pauvreté

Part de la population vivant avec un bas revenu (%), par EPCI en 2013



Meuse : 19,2  
Lorraine : 18,5  
Source : Cnaf, Cnam

Plus de la moitié des bénéficiaires (55 %) sont concentrés dans trois EPCI, la CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse, la CA du Grand Verdun et la CC du Pays de Commercy, où ils résident essentiellement dans chacune de leur ville-centre. De la même manière, les trois quarts des bénéficiaires de la CMU-C dans la CC du Pays d'Étain, la CC du Pays de Stenay et la CC du Sammiellois habitent à Étain, Stenay ou Saint-Mihiel.

### Inégalités en hausse et risque de ségrégation spatiale

Le creusement des inégalités et la concentration géographique des populations défavorisées sont, dans la Meuse comme ailleurs, des enseignements forts qui ressortent de l'analyse récente des situations de pauvreté-précarité.

Entre 2006 et 2011, le revenu fiscal médian des Meusiens a progressé de 2 250 euros, soit une hausse de 15 % proportionnellement égale à celle des autres ménages de la

région. Toutefois, en cinq ans, les revenus des 10 % des ménages les plus pauvres (1<sup>er</sup> décile) n'ont progressé que de 9 %. À l'inverse, les revenus des 10 % des ménages les plus riches (9<sup>e</sup> décile) ont augmenté de 15 %. En conséquence, les inégalités de revenus se creusent, au détriment des ménages les plus modestes.

La hausse du revenu fiscal médian est plus ou moins forte selon les territoires. Ainsi, le revenu fiscal médian n'a augmenté que de 11 % en cinq ans dans la CC du Pays de Commercy et dans la commune de Boulogny, où il reste un des plus bas du département. Mais il a augmenté de 17 % à 19 % dans la CC de Charny-sur-Meuse, dans la CC du Pays de Montmédy et dans la CC Entre Aire et Meuse, où il reste un des plus élevés du département.

Parallèlement, 2 200 Meusiens ont basculé sous le seuil de pauvreté entre 2008 et 2013, la plupart au cours de la période 2008-2010 correspondant au début de la crise économique actuelle. En cinq ans, la

proportion de Meusiens concernés a progressé globalement de près de 1,5 point, mais de 3 points ou plus dans la CC du Pays de Commercy, dans la CC du Pays de Stenay et dans la commune de Boulogny, secteurs qui accueillent déjà le plus de populations pauvres.

La répartition et la concentration de populations défavorisées dans un nombre restreint d'EPCI et de communes (notamment les villes-centres des EPCI) interpelle. L'explication tient en partie à la localisation des logements sociaux du département qui se trouvent pour une large part regroupée dans les mêmes communes.

Il est prématuré de tirer des conclusions sur une période de temps aussi courte et à partir de seulement quelques indicateurs. Mais il conviendra toutefois de s'interroger sur la persistance de ces phénomènes qui tendent vers une ségrégation spatiale des ménages meusiens et vers un avenir où «les riches vivraient avec les riches, et les pauvres avec les pauvres».

## 4 La pauvreté monétaire et sociale en 2013

EPCI	Population à bas revenus		RSA socle non majoré		AAH		CMU-C	
	Nombre de personnes	(%) (1)	Population couverte	(%) (1)	Population couverte	(%) (1)	Nombre de bénéficiaires	(%) (1)
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse	5 405	19,7	1 581	5,7	1 329	4,8	1 971	7,3
CA du Grand Verdun	5 540	25,3	2 164	9,9	797	3,6	2 663	13,3
CC du Pays de Commercy	2 370	25,8	794	8,6	260	2,8	912	10,9
CC de la Saulx et du Perthois	999	12,7	260	3,3	103	1,3	265	3,3
CC du Sammiellois	1 204	18,3	422	6,4	158	2,4	703	10,9
CC du Pays d'Étain	1 114	18,0	331	5,3	116	1,9	357	6,9
CC du Pays de Montmédy	763	13,9	245	4,5	81	1,5	316	5,6
CC du Pays de Revigny	1 018	18,4	301	5,4	171	3,1	338	6,3
CC de Void	650	13,6	105	2,2	80	1,7	133	2,9
CC du Pays de Stenay	1 024	24,3	357	8,5	125	3,0	356	8,0
CC Côtes de Meuse-Woëvre	683	16,7	150	3,7	44	1,1	177	4,8
CC du Pays de Spincourt	632	14,9	162	3,8	70	1,6	138	3,2
CC du Val des Couleurs	753	21,0	236	6,6	88	2,5	244	6,7
CC du Canton de Fresnes-en-Woëvre	490	13,3	112	3,0	87	2,4	132	4,1
CC du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue	504	12,9	91	2,3	70	1,8	120	3,0
CC du Val d'Ornois	633	19,9	147	4,6	71	2,2	168	5,3
CC du Centre Argonne	603	18,6	191	5,9	89	2,7	206	6,7
CC de Triaucourt-Vaubecourt	348	12,5	71	2,5	46	1,6	77	2,9
CC du Val Dunois	612	22,5	186	6,8	76	2,8	200	7,2
CC Meuse-Voie Sacrée	420	15,3	106	3,9	47	1,7	116	4,1
CC de Montfaucon - Varennes-en-Argonne	231	13,3	58	3,3	39	2,2	86	4,8
CC de la Haute-Saulx	327	17,0	68	3,5	49	2,6	49	2,5
CC de la Région de Darnvillers	364	21,1	90	5,2	44	2,5	93	5,0
CC Entre Aire et Meuse	214	13,9	44	2,9	17	1,1	55	3,9
Commune de Boulogny	469	25,1	148	7,9	39	2,1	137	7,3
<b>Meuse</b>	<b>27 370</b>	<b>19,2</b>	<b>8 420</b>	<b>5,9</b>	<b>4 096</b>	<b>2,9</b>	<b>10 012</b>	<b>7,3</b>

RSA : Revenu de solidarité active

AAH : Allocation aux adultes handicapés

CMU-C : Couverture maladie universelle complémentaire

(1) : % de la "population éligible" (voir encadré Méthodologie)

Source : Cnaf et Cnam 2013, Insee, recensement de la population 2011

Connaître les profils des territoires et des habitants concernés au regard de ces situations, définir et mettre en œuvre des mesures sociales adaptées pour éviter que les

populations marginalisées ne le soient encore davantage, constituent dès lors tout l'enjeu des politiques publiques de lutte contre la pauvreté.

### La déprivation : une autre approche de la pauvreté

La déprivation peut être définie comme l'incapacité à disposer de biens et de services et/ou à se livrer à des activités ordinaires dans la société et perçues comme des nécessités.

À Commercy, à Verdun et à un degré moindre à Bar-le-Duc, principales villes de la Meuse, et dans les communes où résident beaucoup de populations précaires, notamment dans les quartiers Politiques de la ville, les habitants subissent ainsi de nombreuses déprivations. Trois critères expliquent cette situation : une part plus importante de familles monoparentales (composées essentiellement de mères isolées), un taux de chômage élevé et un revenu médian faible (sauf à Bar-le-Duc).

Ce constat est le même dans un certain nombre d'autres bourgs meusiens, tels Dun-sur-Meuse, Lérrouville, Ligny-en-Barrois, Revigny-sur-Ornain, Saint-Mihiel, Stenay, Tronville-en-Barrois et Vaucouleurs. Il en va de même à Boulogny, Étain, Gondrecourt-le-Château et Les Islettes, où l'effet monoparentalité est cependant moins marqué, à Clermont-en-Argonne, où l'effet chômage est moindre, et à Montmédy, où l'effet revenu faible joue peu.

En revanche, autour des agglomérations de Bar-le-Duc et de Verdun, nombre de communes font partie des plus favorisées du département. Avec leurs ménages composés de classes moyennes et moyennes supérieures, elles sont les mieux classées sur presque tous les critères de déprivation.

La déprivation est abordée à travers 6 dimensions et 9 indicateurs :

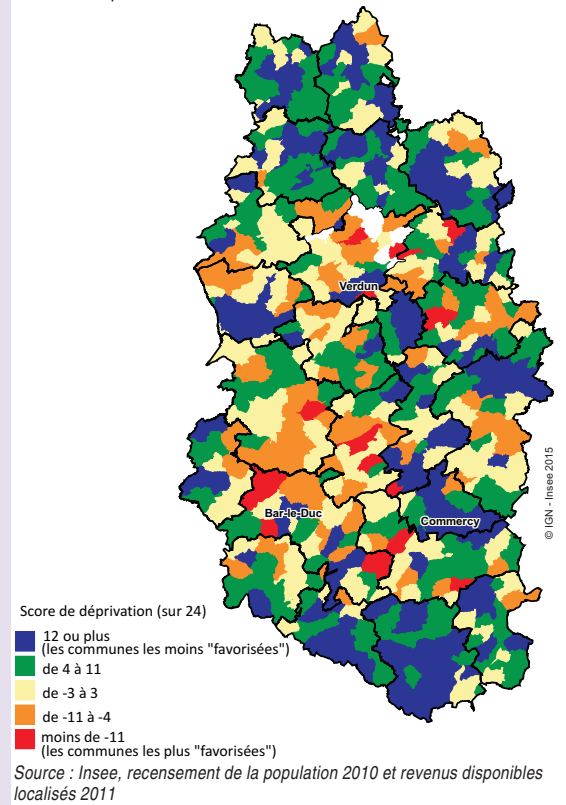
- habitat (nombre de pièces par personne et taux de propriétaires) ;
- composition familiale (part des familles monoparentales) ;
- revenu (revenu fiscal médian par unité de consommation) ;
- activité (taux de chômage) ;
- formation (part des non-diplômés et part des diplômés du supérieur) ;
- mobilité (part des ménages sans voiture et part des ménages bien équipés).

Pour chaque indicateur, les communes reçoivent une note allant de -2 à 2. Les 20 % de communes ayant la valeur de l'indicateur la plus faible reçoivent la note -2, les 20 % suivants la note -1 ; les 20 % centraux la note 0 ; les 20 % suivants la note +1 ; et les 20 % qui ont la valeur la plus élevée la note +2. La note globale de chaque commune est calculée en sommant les notes obtenues sur chaque indicateur.

Un classement des communes est ensuite effectué d'après leur score global. Les plus petits scores représentent les communes où les habitants sont les moins fragilisés, les plus hauts scores les communes où les habitants subissent beaucoup de déprivations.

#### 5 Les milieux périurbains favorisés

Score de déprivation



### Méthodologie :

Le champ d'étude pour la population à bas revenus se limite aux foyers allocataires CAF dont la personne de référence a moins de 65 ans, n'est ni agriculteur, ni étudiant, ne relève d'aucun régime spécial, et dont le conjoint (s'il existe) a moins de 65 ans.

**La part de la population vivant avec un bas revenu** rapporte le nombre de personnes couvertes par un allocataire à bas revenus (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge) à l'ensemble des personnes de moins de 65 ans des logements ordinaires et communautés dont la personne de référence n'est ni agriculteur, ni étudiant, ni âgé de 65 ans ou plus, et dont le conjoint ou concubin (s'il existe) a moins de 65 ans.

**Le seuil de bas revenus** s'établit à 1 021 euros par unité de consommation (UC) pour les revenus de l'année 2012 (donc pour les allocataires au 31 décembre 2013). Il correspond à 60 % de la médiane des revenus par UC (ensemble des ressources du foyer : revenus d'activité, prestations sociales, etc.) avant impôts (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG non déductible, CRDS et prime pour l'emploi) observés au niveau national.

**La part de la population couverte par le RSA socle non majoré** rapporte le nombre de personnes couvertes par un allocataire percevant le RSA socle non majoré (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge) à cette même population "potentiellement éligible" (source : recensement de la population).

**La part de la population couverte par l'allocation adulte handicapé (AAH)** rapporte le nombre de personnes couvertes par un allocataire percevant l'AAH (l'allocataire, son conjoint et les personnes à charge) à cette même population "potentiellement éligible" (source : recensement de la population).

**La part de la population couverte par la Cnam bénéficiant de la CMU-C** rapporte la population bénéficiant de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) à la population couverte par la caisse nationale d'assurance maladie (assurés et leurs ayants droit).